

LE PRESIDENT D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu le Règlement intérieur du Comité d'éthique approuvé par le Conseil d'administration de l'Université le 24 novembre 2015,

Considérant que le Comité d'éthique est composé d'un président nommé par le Président d'AMU pour une période de quatre ans, renouvelable une fois et de 10 membres nommés par le Président d'AMU pour 4 ans, reconnus pour leur compétence et leur intérêt pour les problèmes éthiques dont un spécialiste du droit, au moins 3 membres du domaine de la recherche en sciences humaines et sociales, au moins 3 membres du domaine de la recherche en sciences de la vie et de la santé ;

ARRÊTE

Article 1 - Composition

La composition du comité d'éthique d'Aix-Marseille Université est fixée comme suit :

- **Monsieur Pierre-Jean WEILLER, PUPH Emérite, Président**
- Madame Marianne JOVER, PU- Laboratoire PsyClé
- Madame Hélène THOMAS, PU - Laboratoire ADES
- Madame Patricia ROMAIGUERE, CR – Laboratoire Sciences du Mouvement
- Monsieur Enguerran MACIA, CR - Laboratoire ADES
- Madame Christine DERUELLE, DR - Laboratoire de Neurosciences INT
- Monsieur Pierre LE COZ, PU - Laboratoire Anthropologie, bio-culturelle, droit Ethique et Santé
- Monsieur Pierre LIVET, PU émérite
- Monsieur Serge PINTO, DR - Laboratoire Parole et Langages
- Monsieur Benoît FAVRE, PU - Laboratoire LIS
- Monsieur Philippe PETIT, PU-PH - Imagerie pédiatrique AP-HM.
- Madame Sandrine AMBARD, IGE - C2VN

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin à l'échéance du mandat des membres du Comité d'éthique, désignés pour 4 ans.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de la composante concernée en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

Il est mis en ligne sur le site internet d'Aix-Marseille Université.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 27 février 2024



Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université